

UNITED NATIONS

OFFICE OF THE SPECIAL REPRESENTATIVE
OF THE SECRETARY GENERAL



NATIONS UNIES

BUREAU DU REPRESENTANT SPECIAL
DU SECRETAIRE GENERAL

COMMUNIQUE

Le Comité de Suivi a été avisé et a vérifié qu'il a été procédé, le samedi 28 juin 2003 à l'arrestation et à la détention à Bouaké de 7 agents de Côte d'Ivoire Telecom en service officiel. Les raisons invoquées pour ces arrestations par l'administration mise en place à Bouaké par les Forces Nouvelles sont que :

« Ces agents, initialement autorisés à effectuer des réparations de lignes téléphoniques sur l'ensemble de leur zone de responsabilité, ont en réalité, reçu des instructions de leurs autorités hiérarchiques, pour suspendre les communications et les restreindre aux seules liaisons locales jusqu'au règlement définitif des factures impayées, depuis le début de la crise ».

Le Comité de Suivi trouve inadmissibles ces arrestations arbitraires qui constituent à ses yeux un blocage à la restauration des services publics sur toute l'étendue du territoire national et allant à l'encontre du programme du Gouvernement de Réconciliation. Il insiste auprès de la Direction Politique des Forces Nouvelles sur la libération immédiate des agents concernés et dont les noms suivent :

- Ibrahima Bamba
- Aké Leandre Anoma
- Joachim Bogler
- Mamadou Dosso
- Kouadio Albert Nguessan
- Aka Makou
- Kana Pascal Tuo

Fait à Abidjan, le 3 juillet 2003